

1 Identification

Date de l'intervention : 2021-04-21	Heure de début : 9 h 50	Heure de fin : 12 h 30
Intervention effectuée par : Christine Rondeau		
Accompagné par : <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> ↑ <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande

SO

Nº de demande : 200290841	Type de demande : Document officiel
Objet de la demande : Intervention en milieux humides pour le projet domiciliaire Sandy Beach, à Hudson	

1.2 Intervention

SO ↑ - +

Nº d'intervention : 301520670	Type d'intervention : Inspection
Nº de gestion doc. : 7430-16-01-0919301	Nº de document : 402017488
But de l'intervention :	Intervention en milieux humides pour le projet domiciliaire Sandy Beach, à Hudson - Vérifier l'avis de restriction d'utilisation des zones de compensation

2 Lieu concerné par l'intervention

SO ↑ - +

1	Nom du lieu : Ensemble de sept marais et marécages, Sandy Beach
	Nom usuel du lieu :
	Nº du lieu : X2095306
Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune	
Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1676499 1833366 1833370 1833629 1834224 1834425 1834494 1834495 1834712 3080937 3080938 3080939 3080940 3080941 3080942 3080943 3080944 3080945 3080946 3080947 3080948 3152019 3152020 3152021 3609987 3810764 3810765 3888011	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,458214869400:-74,133506990700	

3 Intervenant du lieu

SO ↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	Nº intervenant SAGO	Nº de lieu SAGO
1	Le Holding Nicanco inc.	demandeur du CA	189, boulevard Hymus, Bur. 200 Pointe-Claire (Québec) H9R 1E9	Y2010523	X2095306

4 Condition météo

SO

Description : neige 4c	<input type="checkbox"/> Précisions
------------------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)

SO ↑ - + SO

6 Plainte SO**7** Photo numérique SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 7

Nombre de photos intégrées au rapport : 7

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Christine Rondeau avec un appareil photo de type iphone 7. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\ronch01\7430-16-01-0919301\2021-04-21

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

7.1 Modification apportée aux photos numériques - + SO**8** Grille d'intervention annexée - + SO**9** Autre pièce annexée au rapport - + SO**10** Équipement utilisé - + SO

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	garmin 78	

11 Échantillon - + SO**12** Mise en contexte SO

Un certificat d'autorisation a été émis le 31 mars 2014 pour le remblayage d'une superficie de 1.58 ha de marais et marécages afin de réaliser le projet résiduel Sandy Beach à Hudson.

Voici la carte du rapport d'analyse du certificat d'autorisation: Figure 1 : la délimitation des marais, marécages, cours d'eau et des zones de conservation du projet Sandy Beach à Hudson.

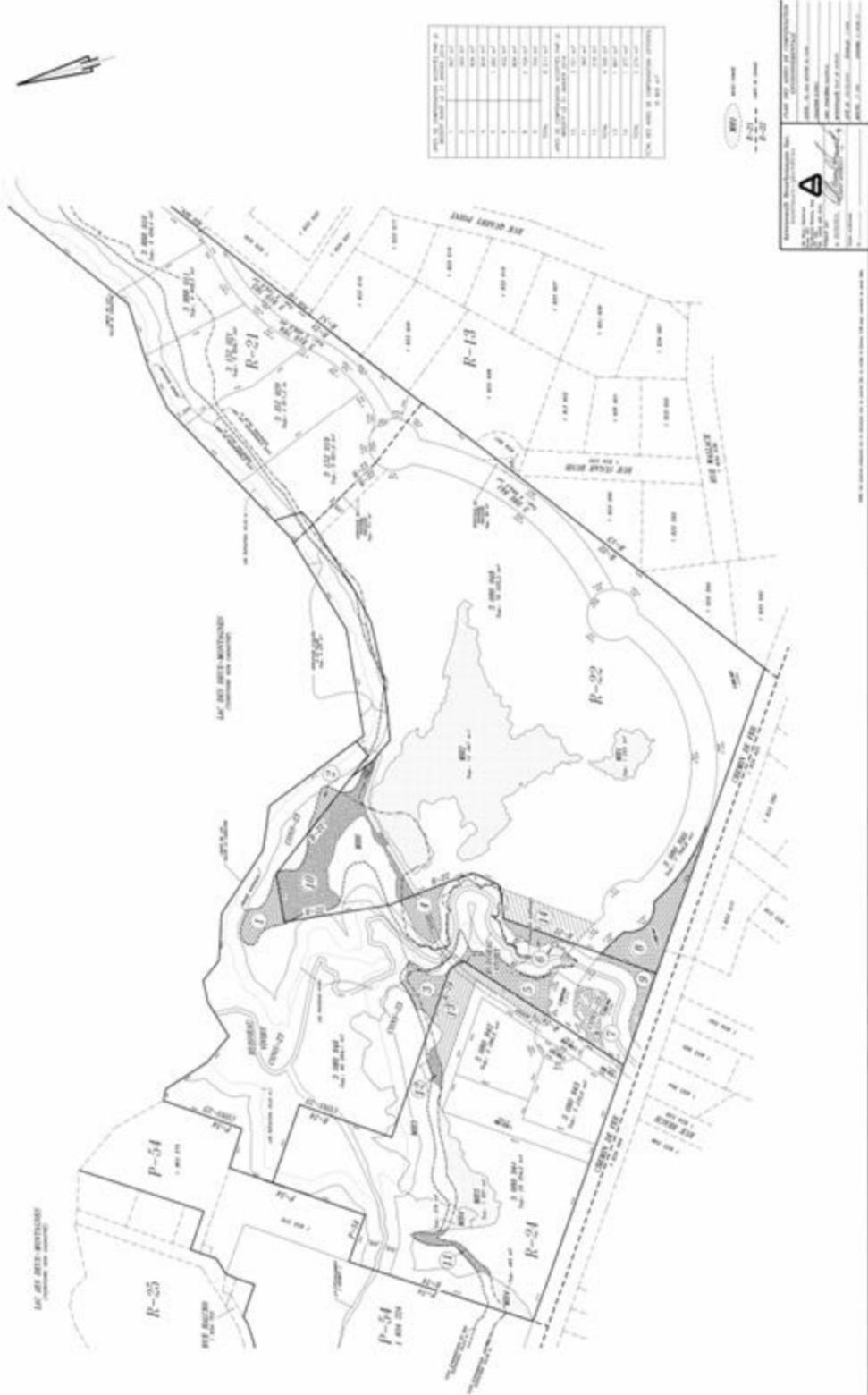


Figure 1 : Délimitation des marais, marécages, cours d'eau et des zones de conservation du projet Sandy Beach à Hudson.

Une demande d'autorisation pour les aqueducs et égouts est en trainement présentement au MELCC.

Les analystes du secteur hydrique ont été interpellés. L'analyste maintenant au dossier, Youri Tendland, constate que selon l'atlas géomatique du MELCC dans le thème milieu humide que les milieux humides seraient maintenant beaucoup plus importants qu'en 2014.

On me donne alors comme mandat d'aller voir si les travaux visés par la demande de certificat d'autorisation de 2014 sont commencés.

Les points GPS 1 à 3 ont été rentrés manuellement dans le GPS, ils correspondent aux secteurs des milieux humides autorisés à être remblayés (soit complètement ou partiellement) au CA de 2014 (MH1, MH2, MH3, MH4)

13 Description de l'intervention

J'arrive sur les lieux par la rue Beach.

Je constate que :

- La rue Royalview est aménagée mais non asphaltée (rue Beach devient selon Atlas géomatique du MELCC la rue Royalview).
- De la rue Royalview vers le Lac des Deux-Montagnes, il n'y a aucune ouverture ou travail visible dans le boisé (secteur MH1 et MH2).

Je vais me stationner à l'extrémité de la rue Beach et j'emprunte un sentier :

13 Description de l'intervention

Je me rends au GPS 1 et 2 secteur MH 1 et MH 2, il n'y a pas de travaux d'effectuer dans ce secteur.

Je poursuis mon chemin.

GPS4 : correspond au ruisseau Viviry et à la zone de conservation, le milieu est intact.

GPS 3, 5, 6 et 7 : secteur MH3 et MH4 : Aucun travail n'a débuté dans ce secteur.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

15 Conclusion

Les travaux autorisés au certificat d'autorisation de 2014 n'ont pas commencé.

Il n'y a pas de travaux non conformes à la LQE.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

↑ - + SO

17 Recommandations

Art. 37 LAI

Rédigé par : Christine Rondeau

Fonction : inspecteur

Signature :

ORIGINAL SIGNÉ

Date de signature : 2021-04-22

18 Vérification du rapport d'intervention

SO

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe du contrôle hydrique

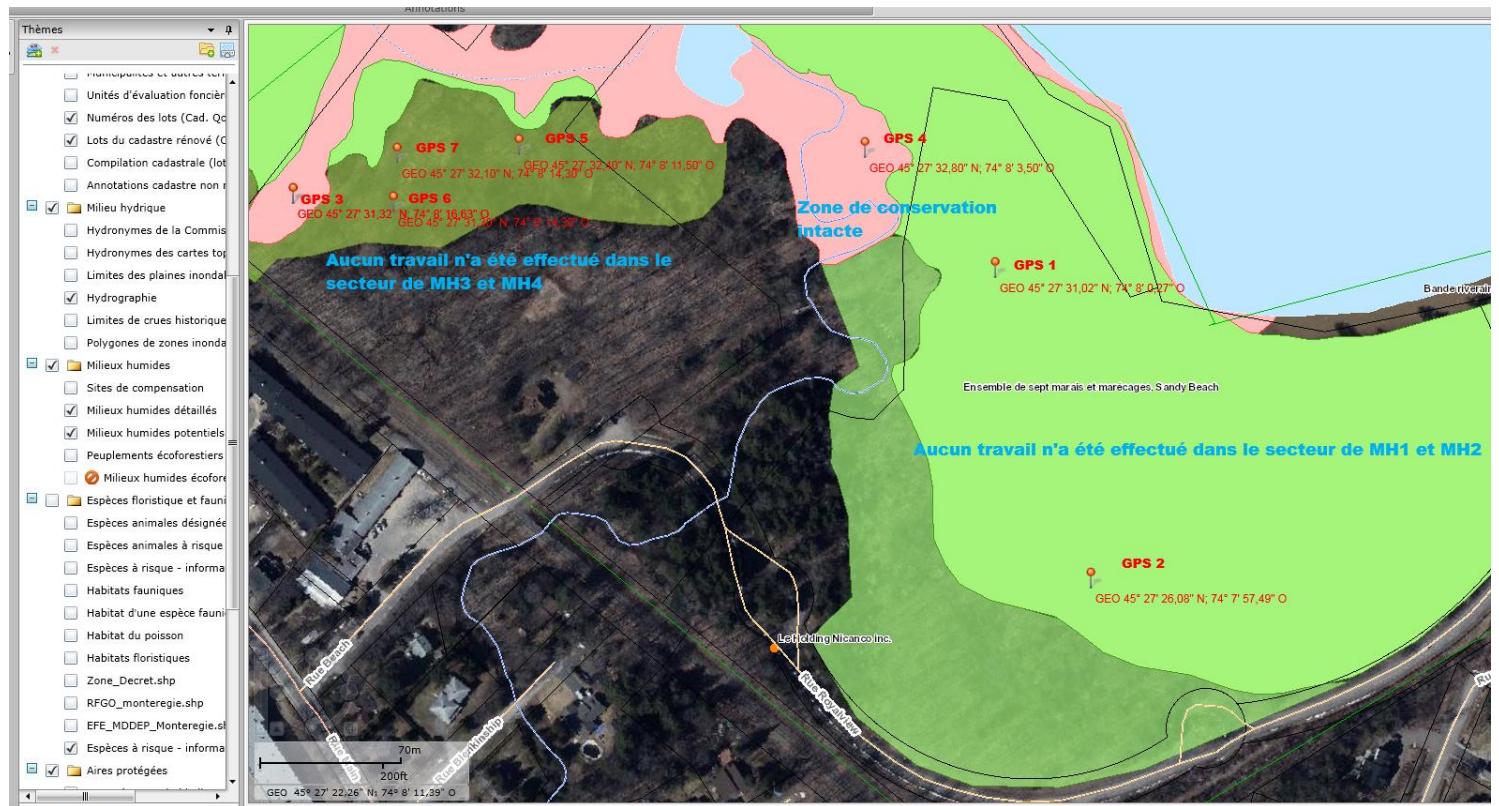
Signature :

ORIGINAL SIGNÉ

Date :

Commentaires :







IMG_2214.JPG

GPS 1: secteur de MH2; (milieu humide autorisé à remblayer en 2014). Les travaux n'ont pas commencé.



IMG_2215.JPG

GPS 1: secteur de MH2; (milieu humide autorisé à remblayer en 2014). Les travaux n'ont pas commencé.



IMG_2216.JPG

GPS 2: secteur du MH1 (autorisé à remblayer en 2014). De la rue Royalview jusqu'au lac des deux montagnes aucun travail n'a commencé.



IMG_2217.JPG

GPS 4: Rivière Riviry et Zone de conservation au certificat d'autorisation. Le milieu est intact.



IMG_2221.JPG

GPS 5: Typha: secteur du MH 3 et MH 4 (autorisation en 2014 pour un remblayage partiel). Les travaux n'ont pas commencé.



IMG_2224.JPG

GPS 6: Typha: secteur du MH 3 et MH 4 (autorisation en 2014 pour un remblayage partiel). Les travaux n'ont pas commencé.



IMG_2225.JPG

GPS 5: Typha: secteur du MH 3 et MH 4 (autorisation en 2014 pour un remblayage partiel). Les travaux n'ont pas commencé.